

G.B./-

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail + Démocratie + Paix

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ÉTAT

DECRET N° 86/344 du 24/02/86
partant promotion au titre de l'année 1984
Des Ingénieurs des cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines)

LE PREMIER MINISTRE

AVIS :

- Vu la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'ordonnance n° 049/84 du 23 août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- Vu la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 60/60 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;
- Vu le décret n° 62-130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I ;
- Vu le décret n° 65-170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
- Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
- ~~Vu le décret n° 85/1423 du 7/12/1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;~~
- Vu le décret n° 85/1434 du 17/12/1985 portant organisation des Membres du Gouvernement ;
- ~~Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approubation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;~~
- Vu le décret n° 86/330 /MTERFPPS.DGFP.DGPCE. du 22/02/86... portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984, des Ingénieurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) ;

DECRETE :

.../...

1140152

ARTICLE 1ER : - Sont promus au 3^e échelon de leur grade, au titre de l'année 1984, ~~1984~~, les Impéateurs des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent. ACC=nsant./

- Messieurs : - B.M.La Antoine.....P/C du 27-02-85 (RAFFINERIE)
- M.SIE. Jean Baptiste.....P/C du 11-07-85 (- " -)

ARTICLE 2 : - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au J.O.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 FÉVRIER 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction
Publique et de la Prévoyance
Sociale,

Bernard COMBO MATSIHA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- J.O.R.P.C.....2
- DGFP-DGPCE.....4
- DGB-DCF.....6
- MINI-FINANCES.....2
- MMH-SGMMA.....7
- RAFFINERIE.....3
- SGG/BC.....3
- INTERESSES.....4
- DOSSIERS.....4
- BST/DGPCE.....2